

Démarche : CALVADOS - DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSE AU SANGLIER  
À L'AFFÛT OU À L'APPROCHE AU MOIS DE MARS 2026

Organisme : Service Eau et Biodiversité

## Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

## Formulaire

Au titre du Code de l'environnement, vous avez la possibilité de chasser le sanglier à l'affût ou à l'approche au mois de mars 2026. Ces chasses doivent être organisées selon les modalités de l'arrêté préfectoral en vigueur fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour l'année cynégétique en cours dans le département du Calvados. Une autorisation préfectorale doit vous être délivrée sur la base de la demande que vous allez effectuer.

### 1. Informations du demandeur

Nom et prénom du demandeur

**Je déclare être le détenteur du droit de chasse**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Nom**

Pour les personnes morales (société de chasse ...), la déclaration doit être faite par une personne physique agissant pour le compte de cette personne morale (président ...).

--

**Prénom**

--

**Date de naissance**

--

# CALVADOS - DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSE AU SANGLIER À L'AFFÛT OU À L'APPROCHE

Lieu de naissance

## Président de la société de chasse de (compléter si la demande est déposée pour une société de chasse)

Mentionner le nom de la société de chasse ou de l'association de chasse ou autres structure que vous présidez

## Numéro de téléphone

Format attendu :

0233333333

## Adresse du demandeur

Format attendu:

Numéro et la rue ou le lieu-dit

## Nom historique de votre commune de résidence

## Commune de l'adresse du demandeur (commune nouvelle)

Taper le code postal ou le nom de la commune (code postal de la commune nouvelle, si votre commune a intégré une commune nouvelle) et sélectionner le nom dans le menu déroulant.

## Adresse Email

Adresse électronique du demandeur.

## 2. Le demandeur déclare chasser à l'affût ou à l'approche

### Commune où se passe l'opération de chasse à l'affût ou à l'approche

Taper le code postal ou le nom de la commune (code postal de la commune nouvelle, si votre commune a intégré une commune nouvelle) et sélectionner le nom dans le menu déroulant.

### Si vous chassez sur plusieurs communes, précisez le nom des autres communes

Dans le cas où votre territoire de chasse comprend d'autres communes, mentionner toutes les communes où ont lieu les opérations de destruction. Saisir le nom complet de(s) la commune(s) (Saisir le nom de la commune nouvelle, si votre commune a intégré une commune nouvelle) car pas de sélection possible dans un menu déroulant: Exemple : Valdallière, Caen, ....

### Chasseurs délégués : j'autorise les chasseurs suivants à chasser sur mon territoire

NOM et prénom chasseur 1, Nom et prénom chasseur 2,...

## 3. Rappels réglementaires

### Les modes de tir du sanglier :

# CALVADOS - DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSE AU SANGLIER À L'AFFÛT OU À L'APPROCHE

Le tir du sanglier est autorisé uniquement :

- avec des cartouches à balles
- à l'arc de chasse conformément aux prescriptions réglementaires

Tout sanglier prélevé doit être muni, sur les lieux même de sa capture et avant tout transport, du dispositif de marquage à la diligence et sous la responsabilité du bénéficiaire du plan de chasse. Important, bien noter le(s) numéro(s) de bracelet(s), car obligation de le(s) mentionner dans le compte-rendu à rendre avant le 5 avril 2026.

Tous les sangliers prélevés font l'objet d'un marquage du 1er juin 2025 au 31 mai 2026 selon les modalités décrites dans l'article 6-1 de l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la campagne de chasse 2025-2026

## 4. Engagements

J'atteste avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la campagne de chasse 2025-2026 dans le Calvados. Pour consulter l'arrêté préfectoral en vigueur, cliquer sur le lien ci-dessous :

[https://www.calvados.gouv.fr/contenu/telechargement/28593/209217/file/Ap\\_20250801.pdf](https://www.calvados.gouv.fr/contenu/telechargement/28593/209217/file/Ap_20250801.pdf)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je sollicite, pour le territoire désigné ci-dessus, l'autorisation de chasser le sanglier à l'affût ou à l'approche au mois de mars 2026**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je prends note que le tir à l'affût ou à l'approche est un mode de chasse individuel**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**J'ai pris connaissance du rappel réglementaire ci-dessus définissant le mode de chasse du sanglier**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je prends note que tout sanglier prélevé au cours du mois de mars 2026 fait l'objet d'un marquage obligatoire par bracelet**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je m'engage à ce que les chasseurs qui bénéficient de la présente autorisation (moi-même et/ou mes chasseurs délégués) soient titulaires du permis de chasser valide pour la saison cynégétique en cours.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je prends note que le(s) chasseur(s) autorisé(s) à chasser le sanglier à l'affût ou à l'approche par mes soins peuvent chasser individuellement sans ma présence mais doit(vent) être porteur(s) à tout moment de l'autorisation préfectorale accordée, ou de sa copie, à des fins de présentation en cas de contrôle**

# CALVADOS - DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSE AU SANGLIER À L'AFFÛT OU À L'APPRO

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je m'engage à transmettre le compte-rendu UNIQUEMENT par procédure dématérialisée, y compris lorsque la chasse ainsi autorisée n'a pas donné lieu à prélèvement, avant le 5 avril 2026, par l'intermédiaire du lien suivant :**  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-calvados-2026-chasse-mars-sanglier-affut-approche>

Cochez la mention applicable

Oui

Non